

# **UNION DES COMORES**

*Unité-Solidarité-Développement*

**Le Président**



Moroni, le **19 JUIL 2024**

**DECRET N° 24 - 096 /PR**

Portant nomination du Directeur Général de la Société Comorienne de Navigation Maritime.

## **LE PRESIDENT DE L'UNION,**

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU la loi N°06-001/AU du 02 janvier 2006, portant règlementation Générale des Sociétés à capitaux publics et des Etablissements publics, promulguée par le décret N°07-011 du 07 février 2007 ;
- VU le Décret N°07-151/PR du 03 septembre 2007, fixant les modalités de gestion et d'administration des sociétés à capitaux publics et établissement publics à caractère industriel et commercial, modifié par le décret N° 11-155/PR du 28 juillet 2011 ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par le décret N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°17-010/PR du 24 janvier 2017, portant transformation de la Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée « Djoumbé Fatima Navigation » en Société Nationale Anonyme dite « Société Comorienne de Navigation Maritime » ;
- VU le décret N°24-077/PR du 1<sup>er</sup> juillet 2024, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

## **DECREE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Monsieur SAID SALIM, précédemment Directeur Général de l'Agence Nationale des Affaires Maritimes est nommé Directeur Général de la Société Comorienne de Navigation Maritime en remplacement de Monsieur KAMIL ISSOUFI.

**ARTICLE 2 :** Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

